

AVIS D'ÉCHÉANCE PRINCIPALE



Pour nous contacter

Gestion de votre contrat: dans votre Espace Perso en vous connectant avec votre adresse e-mail et au 09 70 80 80 04 (n° non surtaxé) En cas de sinistre: dans votre Espace Perso ou appli mobile Direct Assurance et au 09 70 80 80 01 (n° non surtaxé) Dépannage: 01 55 92 27 20, 24H/24, 7J/7

Contrat n° 418030015

Mme EMILIE ZEMZEM
2 CHEMIN DE MERVILLE
06400 CANNES

Suresnes, le 31/12/2024

Véhicule : BMW 320 Immatriculation: CJ-364-AA

Pour la période du 05/02/2025 au 04/02/2026, votre cotisation en formule Tiers Maxi est de 560,57 €.

Inclus dans votre tarif

- Kilométrage illimité
- Assistance en 1 heure 24H/24
- Garantie Personnelle du Conducteur
- Pas d'avance de frais dans nos garagespartenaires
- Aide au constat amiable

Votre prudence rapporte à vos enfants!

Grâce au Bonus 50, Bonus Famille, offrez 20% de réduction sur l'assurance auto de chacun de vos enfants de moins de 24 ans.

Rendez-vous dans votre Espace Personnel Conditions détaillées sur directassurance.fr

VOTRE TARIF POUR LA PÉRIODE DU 05/02/2025 au 04/02/2026

Bonus-Malus règlementaire calculé	50% de bonus depuis 4 ans Bonus 50,
Bonus Toujours appliqué pendant toute la durée du contrat chez nous 0,50 soi	t 50% de bonus
Cotisation annuelle de référence HT (1)	533,00 €
Cotisation nette HT, après application du Bonus-Malus (2)	
€	
Frais d'intermédiation40,68 €	
Taxes, taxe Attentats	
Montant annuel TTC à prélever	560,57 €

(1) La cotisation de référence est définie par le Code des assurances (Article 3 de l'annexe à l'article A121-1 du Code des assurances).

(2) Seules certaines garanties sont soumises à la clause de Bonus-Malus : les garanties des risques de responsabilité civile, de dommages au véhicule, de vol, d'incendie, de bris de glaceet decatastrophes naturelles.

Pour rappel, il reste à prélever 42,99 € le 04/01/2025, au titre de la période précédente.

- veillez à ce que votre compte bancaire ou postal soit suffisamment approvisionné à la date des prélèvements ;
- pour modifier votre compte bancaire ou postal, rendez-vous dans votre Espace Personnel sur direct-assurance.fr au plus tard 15 jours avant la date précédant votre prélèvement.

Vous avez choisi de payer mensuellement : retrouvez votre échéancier au verso.



Pour nous écrire : Direct Assurance, TSA 21031, 59784 Lille Cedex 09

Direct Assurance 48 rue Carnot - CS 50025 - 92158 Suresnes Cedex. Direct Assurance est la marque d'Avanssur - SA au capital de 37 507,40 € - 378 393 946 RCS Nanterre - Mandataire d'assurance d'AXA France IARD et courtier d'assurance - Orias n° 19006337, orias.fr. AXA France IARD - SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 RCS Nanterre - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460 - Siège social : 313 Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. AXA Assistance France Assurances - SA au capital de 51 429 430,40 € - 451 392 724 RCS Nanterre - TVA intracommunautaire n° FR 81 451 392 724 - Siège social : 8-10 rue Paul Vaillant Couturier - 92240 Malakoff - Entreprises régies par le Code des Assurances.

VOTRE ÉCHÉANCIER

Voici les dates de prélèvements et les montants de vos mensualités, si vous ne modifiez pas votre contrat en cours d'année. *la 1ère mensualité peut inclure guelques centimes supplémentaires qui correspondent aux arrondis.

·	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •	•	
Date de prélèvement	Période couverte	Montant	Détails
	1	1	1
04 février 2025du	05/02/2025 au 05/03/202546,76	€*Nouvelle	mensualité
04 mars 2025du	05/03/2025 au 05/04/202546,71	€Nouvelle	mensualité
04 avril 2025du	05/04/2025 au 05/05/202546,71	€Nouvelle	mensualité
04 mai 2025du	05/05/2025 au 05/06/202546,71	€Nouvelle	mensualité
04 juin 2025du	05/06/2025 au 05/07/202546,71	€Nouvelle	mensualité
04 juillet 2025du	05/07/2025 au 05/08/202546,71	€Nouvelle	mensualité
04 août 2025du	05/08/2025 au 05/09/202546,71	€Nouvelle	mensualité
04 septembre 2025du	05/09/2025 au 05/10/202546,71	€Nouvelle	mensualité
04 octobre 2025du	05/10/2025 au 05/11/202546,71	€Nouvelle	mensualité
04 novembre 2025du	05/11/2025 au 05/12/202546,71	€Nouvelle	mensualité
04 décembre 2025du	05/12/2025 au 05/01/202646,71	€Nouvelle	mensualité
04 janvier 2026du	05/01/2026 au 05/02/202646,71	€Nouvelle	mensualité TOTAL À

PRÉLEVER 560,57 € VOS GARANTIES

Votre formule Tiers Maxi, pour un kilométrage illimité :

- Responsabilité Civile, Incendie (y compris Vandalisme) et Attentats, Vol et Tentative de Vol, Bris de glace
- Défense Pénale et Recours, Tempêtes et évènements climatiques, Catastrophes naturelles, Catastrophes technologiques *
- Assistance remorquage du véhicule et assistance aux personnes en cas de vol ou d'accident à 0 km du domicile
- Assistance remorquage du véhicule à 50 km du domicile en cas de panne ou de crevaison
- Assistance aux personnes en cas de panne à partir de 50 km du domicile
- Garantie Personnelle du Conducteur jusqu'à 400 000,00 €
- Véhicule de prêt pendant les réparations
- * à noter : La garantie Protection Juridique a été retirée de votre contrat auto car elle n'était plus assez couvrante. Un produit dédié plus complet est désormais disponible. Vos options : aucune A noter :
- Bris de glace : en cas de remplacement d'un élément vitré garanti, une franchise de 25% du montant des réparations s'applique. Si votre pare-brise est réparé, vous n'avez aucune franchise à régler
- en cas de Tempête ou évènements climatiques exceptionnels, une franchise de 380,00 € s'applique
- en cas d'Incendie, Vol, Attentats, une franchise de 602,00 € s'applique
- Garantie Personnelle du Conducteur : le taux d'Atteinte permanente à l'Intégrité Physique et Psychique (AIPP) doit être supérieur à 10% pour que nous intervenions
- en cas de prêt occasionnel de votre véhicule à un conducteur novice (personne qui ne peut justifier d'une assurance effective sansinterruption au cours des deux dernières années en tant que conducteur principal), la franchise est de 1500,00 €. Celle-ci ne s'applique pas au conjoint
- en cas de dommage garanti, vous pouvez choisir le réparateur professionnel auquel vous souhaitez recourir
- les Conditions Générales et Spéciales AUTO_10.24 incluant les conditions d'application des garanties, franchises et options de votre contrat sont accessibles ici ou sur simple demande auprès de vos conseillers

Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement, par tacite reconduction. Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez, quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du mail vous informant de la mise à disposition de votre avis d'échéance dans votre Espace Personnel. Votre demande peut nous être adressée par courrier postal ou à partir du lien « résilier mon contrat » disponible dans votre Espace Personnel. Vous pouvez à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier votre contrat sans frais ni pénalités. La résiliation prend effet un mois après que nous en aurons reçu la notification par votre nouvel assureur.